



2026/06

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 mars 2026**

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 15       | 15                        |

L'an 2026, le 21 Mars, à 8h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le lundi 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

| Vote<br>A l'unanimité |    |
|-----------------------|----|
| Pour :                | 15 |
| Contre :              | 0  |
| Blanc :               | 0  |

**Présents :** MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, BOUXIROT Patrick, SINTY Eliane, VOISIN Stéphane, PAEZ REZENDE Michèle, AUGUSTIN Didier, GUEGUINIAT Alexandra, BARESSE Michaël, CARON Isabelle, MARION Mikaël, PETITJEAN Rebecca, POTIN Pierre-Louis, COYAC Stella et CHOAIN Philippe

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire :** QUILLET Delphine

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture du  
Val d'Oise.  
Le 23 mars 2026

**D2026\_06 Désignation des membres de la commission communale d'appel d'offre (CAO)**

Le conseil municipal,

**Vu** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales

**Vu** les élections du 15 mars 2026,

**Vu** la réunion du conseil municipal du 21 mars 2026,

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

**Considérant** qu'outre le maire, son président, pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après le vote du conseil municipal :

Les délégués titulaires sont : M. Bouxirot Patrick, M. Voisin Stéphane et M. Choain Philippe

Les délégués suppléants sont : Mme Quillent Delphine, Mme Sinty Eliane et Mme Coyac Stella



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le  
ID : 095-219506250-20260321-2026006-DE

Berger  
Levrault

2026/06

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

MAIRE

J. Bouglin



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.